

RÉSUMÉ DES MODALITÉS CONTRACTUELLES en date d'AVRIL 2023

pour

**JULIE TRPKOVSKI**

**VICE-PRÉSIDENTE, MÉDECINE ET CHEF DE DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS**

Élément du régime de rémunération global	Description	Coût pour HSN (Annuel)
Salaire de base		198,055\$
Rémunération au rendement	Jusqu'à 10 % du salaire de base calculé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement prédéterminés	0 \$ - 19 806 \$
Durée du mandat	6 ans - du 2 mai 2022 au 1 <sup>er</sup> mai 2028	
Indemnité de déménagement	En cas de démission avant la fin du mandat renouvelable de 6 ans, une retenue sur le dernier chèque de paye sera calculée au prorata de la durée restante du mandat de 6 ans.	20 000 \$
Activités professionnelles	Participation aux conférences et adhésions professionnelles selon les responsabilités liées au poste.	Sous réserve de l'approbation du vice-président principal, Expérience des patients et Transformation numérique
Vacances / congés payés	Admissible à des jours d'absence payés sur une base annuelle. Les jours non utilisés ne seront pas reportés à l'année suivante et seront perdus sans compensation additionnelle ou indemnité accumulée.	7 semaines + congés payés (pour employés non syndiqués) (les vacances sont calculées au prorata la première année)
Assurance-maladie complémentaire	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employée et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %.	4 144 \$
Soins dentaires	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employée et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %.	1 386 \$
Hospitalisation dans une chambre à deux lits	Tous les employés ont droit à une indemnité versée par l'hôpital.	95 \$
Congés de maladie	Tous les employés ont droit à 15 semaines de prestations de maladie	Admissible
Régime amélioré de prestations d'invalidité de longue durée	Une indemnité de remplacement du revenu est offerte à tous les gestionnaires après un délai de carence de 15 semaines. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 % Coût pour l'employé : 1,086 % + 8 % TVP = 2 323 \$	(Calcul : 3,65 % + 8 % TVP) * = 7 808\$
Compte de gestion des dépenses santé	Indemnité fournie pour le remboursement des dépenses liées aux soins de santé et aux soins dentaires non couverts par le régime d'avantages sociaux.	1 150 \$
Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP)	Tous les employés à temps plein sont membres du HOOPP et l'hôpital doit y contribuer. Calcul des cotisations : 6,9 % de la rémunération jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles (MGAP) (66 600 \$) + 9,2 % en sus du MGAP Coût pour l'employée = 16 690 \$	Pour chaque tranche de 1,00 \$ contribuée par l'employée, HSN contribue 1,26 \$ = 21 029 \$
Cessation d'emploi	Contrat à durée déterminée de 6 ans se terminant le 1 <sup>er</sup> mai 2028 avec renouvellement possible de 6 mois. En cas de congédiement non motivé, une indemnité est versée pour faciliter la transition vers un autre emploi.	12 mois plus un mois pour chaque année de service terminée (après 2 années de service) jusqu'à un maximum de 24 mois